

Les quotas radio : aller plus haut

Le député MR Charles Gardier veut revoir les quotas de diffusion des artistes wallons et bruxellois sur les radios de la RTBF.

● **Élise LENAERTS**

Ce lundi, le festival Propulse fera résonner le Botanique et Flagey. Durant cinq jours, quinze groupes de la Fédération Wallonie-Bruxelles se succéderont sur scène, face à des professionnels de la culture et des amateurs de musique curieux. Une belle vitrine pour ces artistes qui sont souvent moins exposés que leurs homologues français ou anglo-saxons.

C'est dans ce même souci de visibilité que Charles Gardier, codirecteur des Francos et député MR, propose de revoir les quotas de diffusion de ces artistes sur les différentes radios de la RTBF. Le contrat de gestion de la chaîne

publique doit être renégocié d'ici le mois de juin, c'est donc le moment des ajustements.

À l'heure actuelle, ce contrat impose à la RTBF de diffuser 10 % d'œuvres venant d'artistes issus de la Fédération Wallonie Bruxelles sur l'ensemble de ses chaînes. Charles Gardier, lui, voudrait élever ces quotas à 15 %, avec l'objectif de tendre vers 25 %. « *C'est une manière simple et peu coûteuse de soutenir les musiciens locaux, avance-t-il. On est toujours d'accord, tous partis confondus, pour aider nos artistes, mais on recule souvent quand on commence à parler d'argent. Ici, ça ne coûte rien puisqu'il s'agit d'un système de substitution.* »

L'exemple flamand

Selon le député, il faut entrer dans une démarche volontariste, comme en Flandre où les quotas sont déjà fixés à 25 %. Des artistes comme Oscar and the Wolf, par exemple, ont largement bénéficié de ce système pour décoller. « *Le service public est devenu leader d'opinion pour les radios privées. On le voit, le pourcentage d'artistes locaux qui se retrouvent dans le top 200 en Wallonie et en Flandre va du simple au double.* »

Une production qualitative

Du côté de la RTBF, et du ministre Marcourt, en charge du dossier, on est moins enthousiaste. En cause, la crainte de perdre une partie de la liberté éditoriale et de ne pas avoir suffisamment de musique à diffuser. Un argument balayé par Charles Gardier

qui estime qu'il y a suffisamment de chanteurs et de groupes de qualité pour nourrir l'ensemble des chaînes. « *Nous avons énormément de créations, des artistes vraiment intéressants qui peuvent trouver un public. Ce n'est pas un problème de production, c'est un problème de promotion.* » Ce qui ne l'empêche pas de souligner les progrès faits par différents acteurs dans le domaine, comme le festival Propulse. « *Les initiatives destinées à offrir de la visibilité aux artistes ont porté leurs fruits. La RTBF a dépassé les quotas qu'elle s'était fixés, mais elle peut mieux faire* », termine le député. Autrement dit, il faut battre le fer tant qu'il est chaud, pour ne pas laisser passer des artistes talentueux à travers les mailles du filet. ■

Pratique cohérente

La proposition du député MR Charles Gardier de revoir à la hausse les quotas de diffusion sur les radios RTBF des artistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'accompagne de mesures visant ce qu'il appelle les sous-quotas. « *Les horaires de diffusion, la place accordée aux nouveaux talents et celle prévue pour les œuvres en langue française doivent être pris en compte* », indique le codirecteur des Francofolies. Il serait contre-productif, en effet, de

passer dix fois sur la même journée Stromae ou Jacques Brel, au détriment de nouvelles têtes encore peu ou pas connues. Cela ne veut pas dire qu'il faut les évincer totalement de l'antenne, mais juste trouver un équilibre.

En s'appuyant sur une recommandation du CSA sur les quotas musicaux, Charles Gardier veut aussi pousser les partis à réfléchir sur les contournements mis en place par certaines radios. Parmi ceux-ci, le fait d'écouler les titres des ar-

tistes wallons et bruxellois pendant la nuit, quand tout le monde dort sur ses deux oreilles... Le député interroge également sur les créations issues de la FWB, en langue française. De fait, les nombreux DJs qui ont le vent en poupe pour le moment collaborent souvent avec des chanteurs et chanteuses internationaux. En anglais, donc. Là encore, tout est une question de mesure entre la ligne éditoriale de la radio et la part qu'elle accorde à nos artistes. ■

E.le.

Le secteur privé

Le dernier rapport en date du CSA sur le respect des obligations des radios en 2016 était relativement positif. Alors que la RTBF dépassait son quota fixé à 40 % de musique en langue française et 10 % d'artistes de la FWB, toutes les radios privées, à l'exception de Must FM, affichaient des résultats qui vont au-delà de leurs engagements. Ces dernières devaient diffuser au moins 30 % de musique en langue française et au moins 4,5 % d'œuvres provenant de nos artistes de la FWB.

Une recommandation du CSA à l'époque soulignait l'importance de prendre en compte les nouveaux modes de diffusion comme les plateformes de téléchargement et de streaming. Même si la radio reste un média de premier plan en FWB et donc un vecteur pour faire connaître les nouveaux talents. **E.le.**